



École Saint-Louis-de-Gonzague

2430, terrasse Mercure
Montréal (Québec) H2H 1P2
Téléphone : 514 596-5880
Télécopieur : 514 596-2043
www.csdm.qc.ca/slg

**École Saint-Louis-de-Gonzague,
annexe**

2175, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2H 1R3
Téléphone : 514 596-5871
Télécopieur : 514 596-7845

**Rencontre du conseil d'établissement
12 octobre 2022, 18h30
Pavillon Rachel**

Projet d'ordre du jour

1 Ouverture de l'assemblée (3 minutes)

- 1.1 Désignation d'un.e secrétaire
- 1.2 Prise des présences et vérification du quorum
- 1.3 Désignation d'un.e gardien.ne du temps

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)

3 Présentation des membres du conseil d'établissement et choix de l'exécutif (10 minutes)

- 3.1 Présentation des membres
- 3.2 Élection d'une membre du CÉ parmi les substituts
- 3.3 Élection de la présidence
- 3.4 Élection de la vice-présidence
- 3.5 Nomination du(des) secrétaire(s)
- 3.6 Élection du ou de la représentant.e au comité de parents et du ou de la substitut

4 Mot de la présidence (2 minutes)

5 Adoption et suivi du procès-verbal du 8 juin 2022 (5 minutes)

6 Modalités de fonctionnement du CÉ (20 minutes)

- 6.1 Adoption du calendrier des rencontres
- 6.2 Budget de fonctionnement – information
- 6.3 Budget de perfectionnement – information
- 6.4 Régie interne et modalités de communication et de rencontre – information et adoption
- 6.5 Formation obligatoire pour les membres de CÉ – information
- 6.6 Déclaration d'intérêts – signature

7 Dossiers école et informations stratégiques (50 minutes)

- 7.1 Déclaration de clientèle (30 septembre) et formation des groupes – information
- 7.2 Changement de nom de l'école – suivi
- 7.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires (PTRDI) – adoption

- 7.4 Projet d'embellissement de la cour – suivi
- 7.5 Ateliers d'éducation populaire – approbation

- 8 Activités et sorties éducatives (5 minutes)**
 - 8.1 Activités et sorties éducatives – information

- 9 Le point des enseignants (5 minutes)**

- 10 Dossiers SDG (15 minutes)**
 - 10.1 Déclaration de clientèle et formation des groupes
 - 10.2 Règles de fonctionnement – adoption

- 11 Rapport du ou de la représentante au comité de parents s.o.**

- 12 Le point de l'OPP (5 minutes)**
 - 12.1 Vente de paniers bios – information
 - 12.2 Vente de sapins – information

- 13 Courrier**
 - 13.1 Gestion de l'adresse courriel du CÉ

- 14 Varia**

- 15 Levée de la séance**

« Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. » (Loi 180, article 64)